

Communiqué de presse

Paris, le 12 mars 2020

Rapport de la cour des comptes : Fermeture des petits lycées pro et fusion des corps des certifié-e-s et des PLP

Des La cour des comptes a sorti ce jeudi 12 mars un nième rapport de réforme du statut des enseignant-e-s du second degré. Les préconisations restent les mêmes : annualisation du temps de service, bivalence des enseignant-e-s et fermeture des petits établissements.

Toutefois la méthode change : dans le cadre de la réflexion entamée par le ministère autour de la redéfinition du métier d'enseignant-e, le cour des comptes suggère la fusion du corps des professeur-e-s certifié-e-s et de celui des professeur-e-s de lycée professionnel. Cette fusion permettrait de faire d'une pierre deux coups : faire passer l'annualisation du temps de service pour les deux corps et imposer la bivalence pour les certifié-e-s en collège.

Les effets seraient immédiats :

- ✓ - avec l'annualisation toutes les heures devant élèves devraient être faites d'une manière ou d'une autre (alors qu'aujourd'hui les heures supprimées pour absence de classe, jour férié, etc. n'ont pas à être rattrapées)
- ✓ - avec la bivalence, l'État pourrait pallier bien plus facilement aux besoins locaux, ce qui permettrait de supprimer toujours davantage de postes.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



Enfin le rapport préconise la fermeture des lycées professionnels de moins de 500 élèves - ce qui représente plus de la moitié des lycées professionnels à l'heure actuelle !, - pour les fusionner dans des lycées dits "inclusifs". Une telle réorganisation aboutirait à des zones entières sans lycées professionnels au détriment d'élèves souvent déjà en difficulté sociale et scolaire. Le rapport préconise d'ailleurs d'expérimenter le rapprochement des voies technologiques et professionnelles, ce qui aboutirait à termes à la destruction de la spécificité de la voie technologique et à la sortie de l'enseignement secondaire d'un nombre toujours plus important d'élèves à la sortie du collège.

Le ministère a deux mois pour produire une réponse au rapport qui passera ensuite au parlement qui peut prendre l'initiative d'une loi. C'est donc une attaque inacceptable contre les statuts des enseignant-e-s du second degré et les conditions de scolarisation des élèves qui se mettrait en place dès cet été !

SUD éducation dénonce les préconisations de ce rapport et appelle les enseignant-e-s à s'y opposer massivement !